

QUESTIONS/RÉPONSES N° 8

JE SUIS AU CHÔMAGE, MES DROITS VONT-ILS ÊTRE AUTOMATIQUEMENT ACTUALISÉS PAR PÔLE EMPLOI ?

En temps normal, pour être inscrit à Pôle emploi et pouvoir bénéficier d'une indemnité chômage, il appartient au privé d'emploi de se réactualiser chaque mois. À défaut d'actualisation, il serait radié.

En cette période particulière de confinement, nous avons demandé au gouvernement et à Pôle emploi de rendre les actualisations automatiques. En effet, cela permettrait d'assurer la continuité des droits pour un certain nombre de personnes, qui se réactualisent habituellement en agence, et ne peuvent plus le faire en raison du confinement. Notre revendication a été refusée : la réactualisation reste obligatoire. Cependant, certains aménagements ont été prévus :

- une assistance téléphonique a été mise en place au 3949 ;
- l'actualisation reste possible par internet sur le site de Pôle emploi ;
- un accueil physique avec un conseiller serait possible en cas d'urgence, même s'il semblerait

que les réactualisations ne soient pas considérées comme des situations d'urgence.

ATTENTION : l'actualisation doit impérativement avoir lieu entre le 28 du mois et le 15 du mois suivant.

BONJOUR. J'AI ENTENDU QUE MURIEL PÉNICAUD ACCEPTAIT DE PROLONGER D'UN MOIS LES DROITS AU CHÔMAGE DE CEUX QUI ARRIVENT EN FIN DE DROITS EN MARS. C'EST DÉJÀ QUELQUE CHOSE. MAIS LES AUTRES? NOUS SOMMES NOMBREUX À ÊTRE SORTIS DU CHÔMAGE DEPUIS LA RÉFORME APPLIQUÉE LE 1^{ER} NOVEMBRE, ALORS QUE NOUS AVONS DES DROITS MAIS QU'ILS NE SONT PLUS MOBILISABLES FAUTE D'AVOIR LES SIX MOIS DE TRAVAIL REQUIS. CES DROITS SERAIENT PRÉCIEUX POUR FRANCHIR LE CAP DU CORONAVIRUS SANS CRÉER UN CRASH SUR LES MINIMA SOCIAUX. JE VIENS POUR MA PART DE VOIR ANNULER TOUS LES PETITS BOULOTS QUE J'AVAIS TROUVÉS POUR LES PROCHAINES SEMAINES. JE SUIS DONC TOUT AUTANT IMPACTÉE QUE CEUX QUI SONT EN FIN DE DROITS CE MOIS-CI. COMPTEZ-VOUS DEMANDER SOIT À REVENIR SUR LES DISPOSITIONS DU 1^{ER} NOVEMBRE, SOIT À TOUT LE MOINS À POUVOIR NOUS RESTITUER AU MOINS UN MOIS DE

CES DROITS, PAR SOUCI D'ÉQUITÉ PAR RAPPORT À CEUX QUI VONT VOIR LEURS DROITS PROLONGÉS D'UN MOIS?

En effet, le prolongement des droits à Assurance-chômage pour les personnes arrivant en fin de droit en mars a été décidé et sera mis en œuvre dans les jours à venir. Ce prolongement d'un mois pourra éventuellement être renouvelé en fonction de l'évolution de la situation (propagation du virus, durée du confinement, etc.).

Cela dit, comme vous le soulignez, encore faut-il avoir des droits à chômage ! La CGT n'a eu de cesse, depuis la publication du décret de réforme de l'Assurance-chômage le 26 juillet dernier, de dénoncer ses effets dévastateurs, notamment pour les plus précaires. Avec la propagation du coronavirus,

nous avons renouvelé nos inquiétudes auprès du gouvernement, qui a décidé de reporter l'entrée en vigueur des mesures du 1^{er} avril au 1^{er} septembre. Là encore, c'est une bonne nouvelle, mais ça n'est pas suffisant. D'une part parce que cela n'annule pas les mesures entrées en vigueur au 1^{er} novembre, et d'autre part parce que ça ne fait que reporter les mesures du 1^{er} avril. C'est pourquoi la CGT continue de revendiquer le retrait du décret de réforme de l'Assurance-chômage. Nous avons d'ailleurs attaqué ce décret en justice et le Conseil d'État devrait rendre sa décision avant l'été. Dans la situation actuelle, il n'y a malheureusement pas énormément de solutions qui s'offrent à ceux qui n'ont pas de droits au chômage : prime d'activité pour ceux qui travaillent un peu, allocation spécifique de solidarité (ASS) ou RSA pour les autres...